

Dossier de création d'une Réserve Naturelle Régionale en baie de Génipa

Réunion d'information consultation des chasseurs Association de chasse La Saint-Hubert

Mercredi 18 Juillet 2012 ; 18 h 00.

Siège de la Fédération de chasse

Présents :

NAJJAR Georges (Vice-président)
GRILLON Jean-Marc (secrétaire)
PETIT David (trésorier)
BESSARD Raymond
MAUVOIS George-Gabriel
JOACHIM Paul
SAITHSOOTHANE Raphael

VALLEJO Julien
BRENA René
CRETO Didier
SOLBIAC Alexandre

BERTÉ Sylvia – CRPLC (UAG)/Impact-Mer
DE GAULEJAC Béatrice – Impact Mer

Déroulement

La réunion débute par les salutations d'usage.

Mme de Gaulejac présente les excuses des représentants du PNRM en charge du dossier qui n'ont pas pu se libérer pour assister à cette rencontre.

Mme de Gaulejac, chef du projet à Impact-Mer, mandatée par le PNRM et pilotant cette étude, se présente et explique l'objectif de cette rencontre, **d'informer et de consulter les chasseurs sur le projet de création d'une réserve naturelle régionale en baie de Génipa.**

Les modalités de la concertation sont présentées : des réunions similaires ont lieu avec chaque type d'acteur et au sein de chacune des associations de chasse. L'ambition de la concertation est d'impliquer les acteurs dans la mise en place de règles d'usage de l'espace. A l'issue des réunions d'information – consultation, une concertation globale sur la chasse réunira un représentant de chacune des associations, ou les propositions communes seront examinées.

Le processus est transparent ; un compte rendu de chacune des réunions d'information consultation, concertation des différents acteurs est établi et après validation, consultable sur un site internet du PNRM :

<http://partage.mescontenus.orange.fr/n/664-2/share/LNKFhasodB4pnz7mn4rQHOVSeITK/>

Mme de Gaulejac présente une synthèse de l'avancement du projet : chronologie, rappel des diagnostics faune, flore et habitats de la Baie de Génipa, usages et pressions, définition des grands enjeux et proposition de zonage. Elle présente les éléments de caractérisation de l'activité chasse.

L'objectif du projet est de protéger un écosystème aux fonctions écologiques majeures (nursérie, habitat, lieu d'alimentation, de reproduction, filtration des eaux, stabilisation des sédiments, protection des houles...) présentant une grande diversité et des espèces endémiques, tout en intégrant les activités et les acteurs présents.

Avant de procéder à la consultation, les participants sont invités à s'exprimer au sujet d'éventuelles observations ou questions qu'ils auraient souhaité formuler à ce stade de la rencontre.

L'association la St Hubert existe depuis 1929.

Les participants s'étonnent du constat de la diminution de la superficie de la mangrove car ils constatent au contraire une avancée de celle-ci au détriment de la zone chassable sur leur parcelle.

Il est précisé qu'il s'agit d'une diminution globale de la superficie de la mangrove, même si cette dernière progresse à certains endroits, due principalement aux activités industrielles et à l'aménagement du territoire. Un projet dont les résultats sont disponibles à la DEAL a permis de quantifier ce recul depuis les années XXX

Les participants déplorent une dégradation de leur territoire de chasse par ces activités et regrettent que des autorisations inconsidérées soient données.

Les entreprises pratiquant ces activités sont situées en zone tampon. Elles ne seront pas soumises à une réglementation spécifique mais un dialogue sera instauré afin de les inciter à diminuer les impacts provenant du bassin versant.

Enfin, ils indiquent ne pas posséder d'informations suffisamment précises concernant la façon dont ils doivent entretenir la zone non chassable. Ils souhaiteraient que leur rôle sur la zone soit précisé lors du renouvellement du contrat que les lie avec la DEAL.

La consultation des acteurs débute ensuite, sous forme de questions ouvertes adressées aux participants.

- Implication dans le projet de réserve régionale

Les chasseurs se disent prêts à s'investir dans des opérations d'information et de gardiennage mais soulignent la nécessité de disposer de moyens pour ce faire et que leur implication dans la zone tampon de leur lot de chasse doit être clarifiée avec leur bailleur.

Ils indiquent avoir souhaité mettre en place une signalisation afin de délimiter leur zone tampon et de limiter les dégradations par d'autres utilisateurs sur cette zone, mais ils se sont heurtés à un problème de coût. Par ailleurs, ils déplorent un manque de soutien de la

part des autorités ce qui ne leur permet pas de lutter efficacement contre d'éventuelles dégradations commises par d'autres usagers.
Un tel soutien pourrait provenir de l'organisme gestionnaire de la réserve.

- Développement d'un partenariat avec l'organisme gestionnaire

Les participants sont invités à se prononcer au sujet de l'éventualité de développer des actions communes avec l'organisme qui aura en charge la gestion de la réserve. Il s'agirait de :

- Suivi et comptages d'oiseaux pour des programmes scientifiques
- Action d'information du public
- Echanges de données (plan cynégétique)
- Participation de l'organisme gestionnaire à l'élaboration du plan de chasse
- Participation au comité de gestion de la RNR

Les participants trouvent les trois derniers points très intéressants. Ils sont moins enthousiastes en ce qui concerne les opérations de suivi et comptage d'oiseaux car ils ont eu parfois le sentiment d'être simplement utilisés pour le déroulement de telles opérations, sans bénéficier par la suite d'une reconnaissance à propos du travail qu'ils peuvent fournir. Ils aimeraient être considérés comme de véritables partenaires et souhaitent une réelle implication des autres utilisateurs potentiels de la réserve.

Les chasseurs de la Saint-Hubert sont volontaires pour participer à une opération de nettoyage de grande envergure, en préalable à l'établissement de la réserve mais ils attendent pour cela la mise à disposition de moyens (techniques, financiers et humains) afin de les aider.

- Avifaune

Les participants chassent à la fois des limicoles et des anatidés (canards de surface et canard plongeurs) sur leur lot de chasse. Cependant, ils indiquent avoir une plus grande surface destinée à l'accueil des limicoles. Ils souhaiteraient pouvoir nettoyer leur parcelle de la prolifération de certaines espèces végétales mais cette action leur ai reprochée.

- Déplacement des chiens en dehors des lots de chasse

Afin d'éviter d'éventuels conflits avec les autres usagers au sujet de la tenue des chiens en laisse à l'intérieur de la réserve, la proposition suivante est faite aux participants : "les chiens doivent être tenus en laisse dans la zone de réserve naturelle régionale, en dehors des lots de chasse". Une telle proposition pourra être intégrée dans le futur règlement de la réserve.

Dans l'ensemble, les participants sont d'accord avec la proposition. Ils pensent que cela peut éviter d'éventuels combats entre chiens et que cela permettrait d'identifier plus facilement les chiens errants.

- Zone tampon

La superficie du lot de chasse amodié à la Saint-Hubert est de 32Ha et la superficie de la zone chassable est de 11Ha. Les 21Ha restants constituent la zone tampon du lot de chasse, zone au sein de laquelle la chasse est interdite et où les membres de l'association exercent un rôle de gardiennage (à distinguer de la zone tampon du projet de réserve).

Les participants seraient d'accord pour conserver cette zone tampon, à condition que le rôle qu'ils y exercent ne se limite pas au seul gardiennage. Ils indiquent ne pas disposer d'informations précises concernant leur rôle et les actions autorisées sur cette partie du lot de chasse et souhaiteraient que ce soit mieux défini dans leur bail.

Par ailleurs, ils soulignent l'importance pour eux d'être aidés en particulier pour la mise en place d'une signalétique informant les usagers qu'ils se situent sur une parcelle gérée par l'association de chasse et qu'ils doivent par conséquent respecter les lieux. De plus, ils aimeraient bénéficier d'un appui des autorités (mairie par exemple) pour pouvoir exercer efficacement leur rôle de gardiennage (intervention souhaitée de la mairie lors de signalement d'abandon de carcasses de voiture ou autre encombrants par exemple)

- Formations de reconnaissance de certaines espèces (plumage + chant, en particulier limicoles)

Les participants sont favorables à ce que de telles informations soient dispensées à ceux qui en ont besoin. Ils pensent notamment aux jeunes chasseurs et aux nouveaux membres. Ces formations devraient concerner toutes les espèces chassables selon eux, à la fois les limicoles et les anatidés.

- Nombre maximal d'adhérents

Afin de gérer la ressource que penseriez vous que chaque association se fixe un nombre maximal d'adhérents en fonction de sa superficie chassable ?

L'association compte actuellement environ 45 membres. Les membres sont recrutés en général lors du départ d'autres membres et la priorité est donnée aux fils des membres.

Les participants indiquent ne pas être favorable à ce qu'un nombre maximal d'adhérents soit fixé car ils souhaitent que cela continue à faire partie des affaires internes à l'association. Ils signalent que tous les chasseurs de l'association ne chassent pas en même temps puisqu'ils sont limités à 8 abris sur leur terrain. Une dizaine d'entre eux fréquentent le terrain en moyenne par jour.

Par ailleurs ils ont créé des commissions au sein de l'association en charge de la réflexion et des mesures à prendre à ce sujet (commission « révision des statuts et des règles », commission « réserve naturelle »).

- Impacts des différentes activités

A votre avis, quelles sont les activités dans la zone qui ont un impact sur le milieu ?

Les participants signalent une pollution de la zone due principalement selon eux à la conduite d'activités industrielles aux abords de leur lot de chasse (casse, port Cohé...).

Ils indiquent aussi avoir été témoins de déchets laissés sur les berges lors de sorties organisées par les sociétés de kayak. Ils ont parfois observés la présence de filets de pêche abandonnés et continuant à capturer des animaux. Enfin, ils constatent que souvent les bordures de mangrove sont considérées comme des poubelles.

Que proposeriez-vous pour diminuer ces impacts ?

Afin de diminuer ces impacts, les participants souhaiteraient que soit mise en place une campagne d'information et de signalisation indiquant qu'il s'agit d'une zone fragile et qui stipule la réglementation à y observer.

- Perception du projet

Comment percevez vous le projet de création d'une réserve naturelle régionale ?

Les participants accueillent le projet de réserve avec une certaine méfiance mais y sont cependant favorables, à condition que celui-ci se déroule conformément à ce qui leur a été présenté pendant la réunion et qu'ils soient associés à la gestion future de la réserve.

Ils font part de leur pessimisme concernant de tels projets et expliquent leur position par le fait qu'ils ont vécu des expériences déplaisantes auparavant. Ils regrettent le manque de reconnaissance des chasseurs qui ne sont pas toujours considérés comme de véritables partenaires.

- Modalités de la pratique de la chasse à l'intérieur de la réserve

Les participants sont invités à se prononcer sur l'éventualité que soit intégrée au règlement de la réserve une proposition telle que : « la chasse est interdite dans la réserve naturelle de Génipa en dehors des zones de chasse actuelles où elle se pratique selon la réglementation en vigueur ».

Cette proposition est faite en vue de pouvoir préserver les potentialités écologiques de la zone prévue pour l'installation de la réserve.

Les participants ne sont pas favorables à cette proposition. Ils ne souhaitent pas figer la position de leur lot de chasse car, étant donné la progression de la mangrove, ils redoutent une disparition progressive de leur territoire de chasse. Par ailleurs, ils perçoivent un risque de ne pas voir leur bail renouvelé en cas d'établissement de la réserve.

La réunion se termine à 21 h.